



aikido-hdf.fr

→ ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE / ORDINAIRE / ELECTIVE

Appelée à statuer sur l'exercice de la saison 2023/2024

2 novembre 2024 à Villers Bocage

POUVOIR

à adresser à Dominique MASSIAS, Secrétaire Générale

7, rue du Hameau Douncel - 80260 SAINT GRATIEN - éventuellement par @mail : domimassias@wanadoo.fr

Rappel – un club doit être **représenté par un membre du Comité Directeur dudit club**, voire par l'enseignant ou tout autre pratiquant du club ; il est porteur des voix de ses licenciés, donc des attentes de ses pratiquants.

En dernier ressort, un pouvoir pourrait être accordé au Président d'un autre club

Je soussigné(e) _____

Président du club : _____

- ne pouvant assister aux Assemblées Générales de la **Ligue Hauts de France - F.F.A.B.** (date ci-dessus)
 - donne pouvoir à : _____
(soit à un représentant du club, soit à un autre Président de club)
- afin de le (la) représenter aux Assemblées Générales de la Ligue.

Et d'y prendre en ses lieu et place toutes les décisions portées à l'ordre du jour, dans l'intérêt de la Ligue.

Fait à : _____ le, _____

Le MANDANT ⇒ écrire à la main " bon pour pouvoir à M. X " et signer

Le MANDATAIRE ⇒ écrire à la main " acceptation du mandat et du pouvoir " et signer